

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 13 mars 2018 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux (session 2018)

NOR : FPTC1807170A

Par arrêté du 13 mars 2018 pris par le président du Centre national de la fonction publique territoriale, deux concours pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux, un concours externe et un concours interne, sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en 2018.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion les 5, 6 et 7 septembre 2018.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter du 27 novembre 2018.

La date à laquelle la condition de diplôme doit être justifiée pour le concours externe est fixée au 5 septembre 2018, date de la 1^{re} épreuve d'admissibilité.

Les candidats pourront s'inscrire à ces concours sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr), du lundi 7 mai au vendredi 1^{er} juin 2018 à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 8 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi. Faute d'envoi dans ces délais de ce dossier imprimé, l'inscription en ligne sera annulée. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les candidats pourront également retirer un dossier de candidature entre le lundi 7 mai et le vendredi 1^{er} juin 2018, par courrier adressé par voie postale au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12, et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers devront être soit déposés avant 17 heures, soit postés avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 8 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

Le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux, session 2018, est de 45, répartis comme suit :

- concours externe : 27 ;
- concours interne : 18.

En vue de l'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury, les candidats déclarés admissibles par le jury aux concours externe et interne fourniront un dossier dont le modèle pourra être téléchargé sur le site du CNFPT à compter du 5 septembre 2018.

Ce dossier devra être retourné par voie électronique (concours@cnfpt.fr) ou postale (Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12) à une date qui sera communiquée aux candidats admissibles par le CNFPT.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale.